

Sujet officiel : Académie de Normandie

Exemple de sujet en mathématiques :

| | | |
|--|--------------------------------|------------------------|
| Domaine : Nombres et calculs | Cycle : Cycle 2 | Classe : CE2 |
| Période : 2 | Première séance de la séquence | |
| Place dans la séquence : | Séance de découverte | |
| Sujet : Vous proposerez la première séance sur la construction de la table de multiplication par 8, en vous appuyant, si besoin, sur les documents proposés. Les élèves ont précédemment mémorisé les tables de multiplication par 2, 3, 4, 5, 10. <i>Le candidat fera apparaître les objectifs, les points de vigilance, les choix pédagogiques et didactiques et l'activité attendue des élèves.</i> | | |

Composition du dossier sur lequel s'appuie le sujet (le jour J vous aurez un corpus de docs) :

- Le dossier ne saurait excéder 2 ou 3 pages A4, compte tenu du temps de préparation imparti et de la durée de l'épreuve.
- Si cela est jugé utile par les concepteurs, le dossier fournit un extrait du programme ou d'autres documents institutionnels tels que les Attendus de fin d'année ou les Repères annuels de progression.
- Le dossier intègre des éléments variés jugés utiles. Il peut s'agir d'extraits de documents ressources institutionnels, d'extraits de manuels, d'albums ou de livres de littérature, de documents produits par un enseignant, de travaux d'élèves, etc.

Ce qui pourra **être attendu des candidats** (cf. Note de commentaire relative à l'épreuve de leçon en français et en mathématiques (1ère épreuve d'admission)) :

- Le candidat indique clairement ses objectifs d'enseignement.
- Le candidat expose, face au jury, le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques, justifiés par sa réflexion didactique.
- Le candidat intègre l'activité des élèves à sa présentation de séance.
- Le candidat s'appuie sur l'extrait du programme qui lui a été éventuellement fourni. Si les grandes lignes des programmes doivent lui être familières, il n'en est en effet pas exigé une connaissance précise.
- Le candidat exploite le dossier. Il peut, s'il l'estime nécessaire, faire appel à des documents extérieurs au dossier dont il aurait connaissance. Il explicite, lors de l'entretien, les motifs qui l'ont amené à minorer éventuellement un document fourni par le dossier.
- Le candidat est évalué sur sa capacité à construire une réflexion d'ordre didactique et pédagogique et à la justifier ou à la faire évoluer lors de l'entretien.